



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2013

L'an deux mille treize, le 14 mars, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 7 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER,
Monsieur Arnaud MABIRE,
Monsieur Jean-Pierre COLLAS,
Monsieur Eric LANDAU,
Madame Viviane HUYGHE,
Monsieur Alain SIMARD,
Madame Nicole CAMILLERI,
Monsieur Régis PETIT,
Madame Antonia TAUPIN,
Madame Caroline LEFEBVRE-DESJARDINS,
Madame DIVETOT Maryvonne,
Monsieur Patrick LECLERC.

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

Madame COUVROT Claudine pouvoir à Nicole CAMILLERI,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 13
Nombre de membres votants : 13

≈oOo≈

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 12 février 2013 est adopté à l'unanimité.

BATIMENT COMMUNAL

- Courrier de l'Entreprise TMA – Menuiserie – Désaccord sur l'opposition à la main levée de la caution. En effet le sinistre sur les menuiseries n'est toujours pas réglé à ce jour. EAD a également envoyé un courrier à l'entreprise SHT pour relancer les assurances.
- Courrier d'E.A.D à l'entreprise JCEV – Prolongation de la durée de garantie de parfait achèvement des travaux. (Opposition à la main levée).
- L'entreprise JCEV effectuera les plantations d'arbres en novembre prochain.
- La déconstruction des classes mobiles débutera la semaine 11 ou 12.
- Courrier EAD à l'entreprise PATRIZIO – Le sol de la salle des associations près des baies vitrées se décolle.
Un rendez-vous est prévu.
- Rencontre le 13 mars 2013 avec l'association ALENSG
Besoin de mobilier de rangement.
Monsieur VIVIER demande de contacter les services PMI et DDCS pour un agrément centre de loisirs,
- ALEC 27 –
Dans le cadre du débat sur la transition énergétique, les journées de l'énergie sont organisées sur la demande du ministère du développement durable fin mars.
L'entreprise ALEC souhaite organiser la visite d'un bâtiment public exemplaire le vendredi 29 mars à 16h30 et souhaite ainsi faire visiter l'ESCALE.
Monsieur le Maire donne un avis favorable.

DELIBERATIONS

- **DB2013.007 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR)**

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, articles 56 et 57,

Vu le décret n°86-197 du 6 janvier 1986 relatif à la date d'entrée en vigueur du transfert de compétences aux départements, prévu par la loi du 22/07/1983, en matière d'itinéraires de promenade et de randonnées,

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans départementaux des itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR),

Et après avoir pris connaissance :

- Qu'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est en cours d'élaboration dans l'Eure,
- Que se PDIPR a fait l'objet d'un projet approuvé par l'Assemblée départementale le 19 mai 1994,
- Que ce PDIPR doit faire l'objet d'une approbation définitive par l'Assemblée Départementale,
- Que le plan comprend un ou des itinéraires pédestres, équestres ou vététiste, et des chemins mis en réserve en vue d'un développement ultérieur du tourisme de randonnées traversant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur le projet de PDIPR départemental et approuve l'inscription des chemins suivants au Plan Départementale des Itinéraires de Promenade et de Randonnée :

Coordonnées Cadastre	Itinéraire
CR 3 du Mesnil-Fuguet à Normanville	La grande vallée

Le Conseil Municipal s'engage ainsi, conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983, du décret du 6 janvier 1986 et de la circulaire du 30 août 1988 :

- A ne pas aliéner,
- A leur conserver un caractère ouvert au public,
- A assurer/accepter leur balisage par : le Comité Départemental de Randonnées Pédestre de l'Eure.
- A assurer/accepter leur entretien par : Commune de Normanville

• **DB2013.008 - Nouveau Dispositif d'incitation fiscale à l'Investissement locatif privé.**
Loi Duflot

Avis de la commune de Normanville sur la demande d'agrément portée par le GEA pour le compte des communes en zone B2

Le 18 février 2013, Monsieur le Préfet de Région adressait à la commune un courrier expliquant les nouvelles modalités du dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif privé, introduit par la loi de financement 2013 du 29 décembre 2012.

Ce nouveau dispositif fiscal qui se substitue au dispositif Scellier permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu (18% du prix d'achat du logement plafonné) pour l'acquisition ou la construction d'un logement neuf (voire sous certaines conditions des logements réhabilités), en contrepartie d'un engagement de mise en location de ce même logement, sous certaines conditions :

- Le logement devra ainsi être mis en location pendant une période minimale de neuf ans,
- Le loyer appliqué sera plafonné et inférieur au prix du marché,
- Les locataires devront présenter un niveau de ressources également plafonné (d'un niveau cependant supérieur au seuil leur permettant d'accéder à un logement social),
- Le logement devra atteindre un certain niveau de performance énergétique.

Ce nouveau dispositif, dont l'objet est la promotion d'un logement privé à loyer maîtrisé, entre logement social et marché libre, est prioritairement destiné à développer l'offre sur les communes où la demande est la plus forte, soit les zones A et B1 du territoire national.

Il s'applique à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016.

Contrairement au dispositif Scellier, les communes situées en zone B2 ne sont plus automatiquement éligibles. Toutefois pour assurer le montage d'opérations, en cours et la transition avec le dispositif précédent, les logements situés dans les communes de la zone B2, continueront d'être éligibles au dispositif à condition qu'ils soient acquis avant le 30 juin 2013 et qu'ils aient fait l'objet d'une demande de permis de construire avant cette date.

Or, l'ensemble du territoire communautaire est situé en zone B2.

En conséquence pour permettre à des investisseurs de bénéficier du dispositif au-delà du 30 juin 2013, il appartient à la commune, au regard des délais fixés par l'Etat, de se prononcer avant le 31 mars 2013 pour solliciter un agrément qui sera examiné par le Préfet de Région dans un délai de six mois.

Deux options sont possibles :

- Soit la commune décide de déposer un dossier en son nom propre
- Soit la commune délègue le dépôt de demande d'agrément au GEA, EPCI compétent en matière de Programme local de l'habitat et qui pourra constituer le dossier pour le compte des communes qui se seront prononcées favorablement pour bénéficier du dispositif

Au regard des caractéristiques de son territoire et de sa volonté de développement, la commune de Normanville souhaite disposer d'une offre de logements diversifiée et équilibrée favorisant les parcours résidentiels et permettant à tout type d'habitants de se loger sur son territoire.

En conséquence,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la Loi de Finance du 29.Décembre 2012 et notamment l'article 80 ;

Vu le décret N° 2012-1530 du 28 décembre 2012,

Vu l'arrêté du 29 avril 2009 relatif au classement des communes par zones applicables à certaines aides au logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- De demander au Grand Evreux Agglomération compétent en matière de programme local de l'habitat (PLH) de présenter pour son compte une demande d'agrément auprès de Monsieur le Préfet de Région.
- Habilité M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents

- **DB2013.010 -Pascal BRIANT Adjoint technique 2^{ème} classe Stagiaire.**

Les membres du Conseil Municipal décident de recruter Monsieur Pascal BRIANT en qualité adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 10 avril 2013.

Situation :

Stagiaire au 10 avril 2013

35/35^{ème} avec aménagement des horaires.

- Avril à septembre : 39 heures de travail
- Octobre à mars : 31 heures de travail – La journée de repos sera à définir.

Echelon : Selon la reprise des services.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- Réforme des rythmes scolaire
 - Ministère Education Nationale - Invitation Rythmes scolaires.doc
 - Conseil Général Rythmes scolaires Réunion du 22 février 2013,
 - Préfecture - Rythmes scolaires,
 - Invitation M. RECOURS - Rythmes scolaires le 16 février 2013,
- Le SIVOS de Normanville et Saint-Germain des Angles a donné un avis favorable à ce dispositif pour la prochaine rentrée scolaire,
- GEA - Conférence des Maires-emplois d'avenir,

- GEA PDU - Compte rendu du COPIL du 23 novembre 2012,
- GEA PDU Convocation 12 mars 2013,
- SIEGE Plan Rue Iton, compte-rendu 5 mars 2013,
- SIEGE Compte rendu du 5 mars 2013, rue de l'Iton,
- GEA - Comité pilotage Gens du Voyage le 22 mars 2013,
- GEA <..\..\AppData/Local/Microsoft/Windows/Temporary Internet Files/Content.Outlook/FIEP1ORI/COMPTE RENDU/Assainissement Salle des Fêtes.pdf> - contrôle assainissement de la salle des fêtes - Des travaux d'investissement sont nécessaires pour une mise aux normes de l'installation

COURRIER DU MAIRE

- Mesdames CRESSON et PRUVOST sont étonnées quant à la création d'une terrasse avec une table sur le terrain communal jouxtant leurs propriétés. Elles sont gênées par la proximité du projet.
Monsieur le Maire a rencontré Madame CRESSON le 1^{er} mars 2013 et confirme prendre rendez-vous avec l'entreprise en charge de l'aménagement paysager pour trouver une solution aux remarques.
- Monsieur LANDAU Eric informe le conseil municipal qu'il démissionne de son poste de délégué au Grand Evreux Agglomération étant donné que ce rôle n'est plus compatible avec ses prochaines activités professionnelles à la date du 31 mars 2013,
- VCCN - Vélo club Normanville- Rendez-vous vendredi 22 avril 2012 avec Monsieur ATANNE, Président de l'Association,
- CCAS Aviron - Réunion information Sénior le 20 mars 2013, Madame COUVRAT doit assister à cette réunion,
- GEA - Bilan SPANC – Finalisation de la campagne des diagnostics,
- GEA - Cartographie de précarité Energétique,
- ERDF – Les perturbations électriques du 29 décembre 2013 s'expliquent des conducteurs emmêlés et la projection de branches par le vent, nécessitant des travaux d'élagage.
- Conseil Général – Arrêté barrière de dégel,
- Conseil Général - Domaine d'Harcourt – Ouverture de 2 nouveaux sites,
- Secours Alimentaire - Collecte 5 & 6 avril 2013 au Centre commercial E. LECLERC – L'association a toujours besoin de bénévoles.

QUESTIONS ET SUJETS DIVERS

- LUMIPLAN - Maintenance journal lumineux – Les élus donne un avis défavorable à une maintenance annuelle,
- Le Vendredi 22 mars 2013, visite de Monsieur Ladislas PONIATOWSKI pour les travaux SIEGE,
- Placomusel'Eure – Prochaine réunion le jeudi 7 mars 2013,
- Suite à un arrêté du 1^{er} février 2010, les analyses de légionnelles ont été rendues obligatoires pour les établissements recevant du public.
Dans ce cadre, le laboratoire Départemental d'Analyse de l'Eure propose un devis pour cette prestation concernant les douches des vestiaires du football,
- Sortie le 20 avril 2013 à GIVERNY avec les bénévoles de la bibliothèque.

Prochain Conseil Municipal 9 AVRIL 2013

ONT SIGNE LE REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS :

Philippe VIVIER	Arnaud MABIRE	Claudine COUV RAT <i>Absente excusée (Pouvoir Nicole CAMILLERI)</i>
Jean-Pierre COLLAS	Eric LANDAU	Nicole CAMILLERI
Maryvonne DIVETOT	Caroline LEFEBVRE- DESJARDINS	Antonia TAUPIN
Viviane HUYGHE	Patrick LECLERC	Régis PETIT
Alain SIMARD		